



Nidda

Michna 7 - Chapitre 1

אִף עַל פִּי שְׁאָמְרוּ דְּבֵיה שְׁעָתָהּ, צְרִיכָה לִהְיוֹת בּוֹדֵקָת, חוּץ מִן
הַגִּדָּה וְהַיּוֹשֶׁבֶת עַל דָּם טָהוֹר {יג}. וּמִשְׁמֶשֶׁת בְּעֵדִים, חוּץ
מִיּוֹשֶׁבֶת עַל דָּם טָהוֹר, וּבִתְוֹלָה שְׂדֵמִיָּה טְהוֹרִים. וּפְעָמִים צְרִיכָה
לִהְיוֹת בּוֹדֵקָת, בְּשַׁחֲרִית וּבֵין הַשְּׁמָשׁוֹת, וּבְשָׁעָה שֶׁהִיא עוֹבֶרֶת
לְשִׁמְשׁ אֶת יְבִיתָהּ. יִתְּנָה עָלֶיהָ כֹּהֲנוֹת, בְּשָׁעָה שֶׁהֵן אוֹכְלוֹת
בְּתֵרוּמָה. רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר, אִף בְּשַׁעַת עֶבְרָתָן מִלֶּאֱכֹל בְּתֵרוּמָה:

Même si on dit que son heure est suffisante, elle doit s'examiner, sauf si elle est une nidda [une femme qui a des pertes menstruelles qui la rendent impure], ou si elle est sur une période de (dam tohar) sang pur [c'est-à-dire après une période d'impureté après un accouchement, il y a une période de jours pendant laquelle une femme reste pure même si elle voit du sang]. Et elle doit avoir des rapports intimes en utilisant des linges de contrôle [littéralement : témoins, avant et après les rapports], sauf si elle est sur une période de dan tohar, ou si elle est vierge dont le sang est pur. Et elle doit s'examiner deux fois [par jour], le matin et au crépuscule, et lorsqu'elle va avoir des rapports avec son mari [littéralement : sa maison]. Plus [restriction] que cela sont les femmes de Kohen [car elles doivent s'examiner] à l'heure où elles mangent de la terouma [une partie d'une récolte donnée à un Kohen qui devient sanctifiée après la séparation, et ne peut être consommée que par les Kohaim ou leur famille, et qui ne doit pas être rendue impure]. Rabbi Yehouda dit : [ils devraient s'examiner] même lorsqu'ils s'en vont après avoir mangé de la terouma.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions